

SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT DE BEAUVAIS-TILLÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL

Session du 14 DECEMBRE 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200005445-20231214-SMABTTR20231215-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2023

Affichage : 20/12/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Le comité syndical dûment convoqué par sa Présidente par lettre en date du 21 novembre 2023,

En présence de 9 des 12 membres du comité syndical :

Le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

5 membres titulaires :

Mme Caroline CAYEUX, Mme Catherine MARTIN, M. Jacques DORIDAM, M. Martial DUFLOT, Mme Anne FUMERY

4 membres titulaires ayant donné pouvoir :

Mme Manoëlle MARTIN
Mme Chanez HERBANNE
Mme Nadège LEFEBVRE
Mme Martine BORGEO

ayant donné pouvoir à
ayant donné pouvoir à
ayant donné pouvoir à
ayant donné pouvoir à

Mme Caroline CAYEUX
M. Jacques DORIDAM
Mme Anne FUMERY
Mme Catherine MARTIN

En présence également :

M. Christian DEMAY
Mme Marie-Manuelle JACQUES

suppléant de
suppléant de

Mme Catherine MARTIN
M. Martial DUFLOT

Étaient excusés :

M. Medhi RAHOUI, M. Dominique DEVILLERS, Mme Nathalie LEBAS, M. Jean CAUWEL, M. Denis PYPE, M. Philippe EYMERY
Mme Claire MARAIS-BEUIL, M. Daniel LECA, M. Jean DESESSART, M. Franck PIA, M. Pascal VERBEKE, M. Olivier PACCAUD

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Délibérant conformément à l'article 8.1.2.2 des statuts du syndicat mixte,

A délibéré sur le rapport CS SMABT 2023 12/14 -15 relatif à l'approbation de la contribution du SMABT en faveur du loto solidaire organisé par le CCAS de Beauvais ;

CONSIDERANT que l'aéroport en tant qu'acteur majeur du territoire a le devoir de mener des actions en faveur de sa promotion et de s'ouvrir aux initiatives qui participent à sa vitalité économique et citoyenne ;

CONSIDERANT le courrier adressé par la Vice-Présidente du CCAS de Beauvais en date du 12 octobre 2023 à la Présidente du SMABT sollicitant des dons en nature ou financiers en vue de l'organisation d'un loto solidaire le 22 octobre 2023 en faveur des victimes dans le Haut-Atlas au Maroc ;

CONSIDERANT le souhait que nos collectivités au travers du SMABT apportent leur soutien à cette cause en participant et en relayant les actions menées par le collectif Beauvais Union Solidarités ;

CONSIDERANT l'engagement d'offrir pour un montant maximum de quatre cents euros TTC, un vol aller-retour pour deux personnes au départ de l'aéroport de Beauvais-Tillé ;

Après avoir entendu l'exposé de la présidente et en avoir délibéré,

ADOpte à l'**UNANIMITE** la conclusion suivante :

AUTORISE le SMABT à prendre en charge la dépense en lien avec la réservation d'un billet aller-retour pour 2 personnes d'une valeur maximale de 400€ TTC parmi les lots du grand loto solidaire organisé le 22 octobre 2023. Cette dépense sera imputée sur le chapitre 11 – compte 6238.



Caroline CAYEUX
Présidente du Syndicat mixte
de l'aéroport de Beauvais-Tillé